

LANGUE et société

N° 4 Hiver 1981

L'Ouest et la politique nationale des langues officielles

Stanley C. Roberts

Le bilinguisme :
une évolution des esprits

3

Edward de Bono

Au-delà des langues et des cultures :
des modes de pensée à inventer

7

William F. Mackey

La parité *de jure* en matière scolaire :
voie royale vers l'assimilation ?

10

Jacques Henripin

L'évolution démolinguistique au Canada :
les avenir plausibles du français et de l'anglais

15

Maria-José Azurmendi

Le Pays Basque espagnol :
du fond des âges, une voix interpelle le présent

19

Lettres à la rédaction

23

Note de la rédaction

Le français, langue officielle du Canada au même titre que l'anglais ... Qu'en pensent les Canadiens de l'Ouest? Est-ce l'une des composantes du sentiment d'aliénation qui s'est exprimé avec une vigueur accrue récemment? Stanley Roberts, ancien directeur de la *Canada West Foundation*, apporte à ces questions une réponse sans doute inattendue.

Le second article, dû à la plume d'Edward de Bono, à qui l'on doit l'expression « la pensée latérale », traite des rapports ambigus qu'entretiennent le langage et la pensée au sein de la culture occidentale.

Les parents canadiens désireux de transmettre à leurs enfants leur patrimoine linguistique et culturel liront sans doute avec intérêt les propos de William Mackey sur le pouvoir d'assimilation des écoles bilingues en milieu minoritaire.

Démographe renommé, Jacques Henripin a accepté de commenter pour nous les principales conclusions d'une étude démolinguistique sur les perspectives d'avenir du français et de l'anglais au Québec et au Canada.

Sur la scène internationale, Maria-José Azurmendi nous fait participer à la longue marche des Basques espagnols vers l'affirmation de leur personnalité linguistique et culturelle.

Nous avons cru utile d'offrir en supplément à nos lecteurs la carte-affiche *Langues du monde* qui accompagne la trousse *Explorations* réalisée par notre Bureau. Y sont illustrées : la répartition géographique des principales langues en usage dans le monde; l'universalité de l'anglais et du français; la multiplicité des pays où cohabitent plusieurs langues; la diversité des langues, outre l'anglais et le français, qui se parlent au Canada. Si vous désirez recevoir d'autres exemplaires de cette carte-affiche, n'hésitez pas à en faire la demande.

COMMISSAIRE AUX LANGUES
OFFICIELLES
COMMISSIONER
OF OFFICIAL LANGUAGES



LANGUE
et société

N° 4, Hiver 1981

revue d'information et d'opinion, est une publication trimestrielle du Commissaire aux langues officielles, Max Yalden. Elle a pour objet d'alimenter la réflexion et de servir de tribune pour l'examen des grandes questions linguistiques qui se posent au Canada et à l'étranger.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs.

Comité consultatif

Nick Ardanaz

Directeur des Services de langue française du ministère de l'Éducation, Colombie-Britannique.

Henry Best

Recteur de l'Université Laurentienne, Ontario.

Jean-Denis Gendron

Directeur du Centre international de recherche sur le bilinguisme de l'Université Laval, Québec.

John Godfrey

Président de l'Université de King's College, Nouvelle-Écosse.

Jeffrey Simpson

Chef du bureau d'Ottawa du Globe and Mail, Ontario.

Manon Vennat

Chef du contentieux, AES Data Ltée, Québec.

Bernard Wilhelm

Directeur du Centre d'études bilingues de l'Université de Regina, Saskatchewan.

Langue et société est une réalisation de la Direction de l'information du Bureau du Commissaire aux langues officielles. Directrice : Christine Sirois; Rédactrice en chef : Hazel Strouts; Production : Roslyn Tremblay.

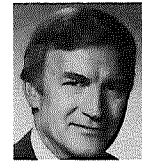
Les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires et suggestions à la rédaction à l'adresse suivante : Rédactrice en chef, Bureau du Commissaire aux langues officielles, Ottawa, Canada K1A 0T8, tél. : (613) 995-7717.

Le Bureau du Commissaire se fera un plaisir de fournir des exemplaires gratuits de la revue sur simple demande.

La reproduction des articles est autorisée à condition que la source en soit citée intégralement.

© Ministre des Approvisionnement et Services Canada 1981
Imprimé au Canada

Quand le vent d'ouest souffle la tolérance ...
 et que le vent d'est semble amener la désaffection!



Stanley C. Roberts est l'ancien président de la *Canada West Foundation*, organisme à

but non lucratif qui a pour mission d'étudier les problèmes intéressant l'Ouest du Canada. Ex-agriculteur dans le Manitoba, M. Roberts a également des racines en Colombie-Britannique où il a enseigné à l'Université Simon Fraser. Récemment nommé président de la Chambre de Commerce du Canada, il habite maintenant Montréal où sa connaissance du français fait merveille.

Un coup d'Ouest

STANLEY C. ROBERTS

Le sentiment d'isolement, d'exil presque, qu'éprouve l'Ouest à l'endroit du Canada et d'Ottawa en particulier n'a rien de mythique : il mûrit depuis soixante ans. Désaffection, frustration et, plus récemment, séparatisme; divers ont été les vocables mis de l'avant au fil des années pour tenter d'en exprimer et d'en saisir la véritable nature.

Ce n'est pourtant qu'en 1980 que les quelques millions de Canadiens qui vivent à l'est des Grands Lacs ont pris conscience pour la première fois de l'existence de ce sentiment chez leurs compatriotes « occidentaux ». Selon un vaste sondage d'opinion réalisé en octobre de cette même année, 84 pour cent des 1 200 habitants de l'Ouest interrogés ont répondu qu'ils se sentaient injustement traités dans le cadre fédéral et 53 pour cent qu'ils se considéraient plus proches des États-Unis que du Canada de l'Est.

Un réveil brutal

Que l'on parle colère, frustration ou désaffection, le mécontentement de l'Ouest a manifestement des racines anciennes. Mais il a fallu que des milliers d'hommes et de femmes résolus multiplient les assemblées dans des salles archicomblées, et se mettent à adhérer à des mouvements séparatistes, pour que les médias en répercutent les échos menaçants au-delà de la Prairie. Soudainement, en 1980, l'idée de la création d'un « Nouveau Canada » secoue brutalement un pays abasourdi par l'expression de reproches longtemps tus.

Cette désaffection de l'Ouest est-elle un retour de flamme contre le bilinguisme, contre le français ? Il n'en est rien, ou plutôt presque plus rien. Il existe

bien sûr dans l'Ouest des « jusqu'aboutistes » pour lesquels le tout ne fait qu'un. Mais ils sont très rares. S'adressant en juin et en novembre derniers à des auditoires essentiellement anglophones de l'Alberta et de la Saskatchewan, le président de l'un des empires agro-alimentaires canadiens s'est fait vivement contrer lorsqu'il a voulu soulever son public contre l'obligation de l'étiquetage bilingue des produits conditionnés pour le détail. En novembre toujours, à Banff, dans l'Alberta, l'honorable James Richardson a été hué par une bonne partie d'un auditoire de 300 personnes de tous les milieux et de tous les horizons politiques des quatre provinces de l'Ouest et des deux territoires du Grand Nord, lorsqu'il a déclaré que le Canada « allait à sa ruine » à cause du bilinguisme.

Les Français s'en viennent

Ces manifestations illustrent une évolution frappante et fort importante de la mentalité des Canadiens de l'Ouest. Il y a dix ans à peine, au début des années 70, la politique fédérale du bilinguisme se heurtait dans ces régions à une résistance marquée. La *Loi sur les langues officielles* n'y était pas comprise ... y ayant été fort mal expliquée ! C'était l'invasion des panneaux et avis bilingues partout où le fédéral se manifestait : parcs nationaux, bureaux de poste, lignes aériennes, chemins de fer. Le français envahissait les rayons d'épicerie; fonctionnaires, juges et gendarmes étaient embrigadés dans des cours de langue fort coûteux ...

Ce fut le règne de la rumeur publique ! « Les emplois du fédéral sont réservés aux Francophones ... » ou « Les fonctionnaires anglophones sont obligés de suivre des cours d'immersion ruineux pour garder

leur poste, quel que soit leur âge ... » Le coût de la mise en oeuvre du bilinguisme était l'objet d'une inflation verbale galopante. L'Ouest se voyait déboursant des millions, des centaines de millions de dollars pour cette absurdité. C'est au début des années 70 que naquit l'expression « faire avaler de force du français » qui, au cours des redites, devint l'objet d'un véritable brulôt intitulé *Bilingual Today, French Tomorrow*. Ce boute-feu politico-linguistique broché mettait en scène à Ottawa un gouvernement de Québécois complotant la francisation de tout le Canada.

Selon des enquêtes effectuées par moi-même dans les deux circonscriptions de Vancouver centre et Winnipeg sud, l'érosion accélérée de l'appui au gouvernement libéral dans l'Ouest entre les élections de 1968 et celles de 1972 et 1974 a reposé en grande partie sur le soupçon que le gouvernement Trudeau ne nous donnait à tous que deux choix : parler français ou être mis au rancart. Même alors, cependant, il n'y avait pas dans l'Ouest d'opposition à l'apprentissage d'une seconde, voire d'une troisième langue. La résistance, la vraie, dans la tradition de l'Ouest, avait pour cible ce qui était ressenti comme une obligation. L'esprit de l'Ouest, le vrai, est l'esprit d'indépendance.

L'introduction du système métrique fut elle-même travestie en un vaste complot du bilinguisme-biculturalisme. Degrés Celsius, kilomètres et surtout, horreur, les hectares étaient « le système français », plus exactement « le foutu système français ».

Le gouvernement libéral n'avait pas réussi à faire comprendre aux

gens de l'Ouest que la *Loi sur les langues officielles* ne les menaçait en rien, mais le temps passa et le pire *n'arriva pas*. Nul ne fut obligé d'apprendre le français. Les préventions s'atténuèrent peu à peu. Pour comble, non seulement des personnalités politiques telles Robert Stanfield, Ed Schreyer, Ed Broadbent et Joe Clark soutenaient la politique linguistique de M. Trudeau, mais ils se mettaient à parler français, Joe Clark allant jusqu'à employer cette langue lors de réunions politiques tenues dans l'Ouest au cours de la campagne 1979.

La volte face

Le temps ayant fait son oeuvre, les écoles publiques des quatre provinces de l'Ouest font actuellement l'objet de pressions croissantes en faveur de l'augmentation des cours en français, et cela non seulement de la part des parents francophones mais des familles anglophones qui veulent que leurs enfants bénéficient d'une éducation dans les deux langues. En réalité, ce sont les Anglophones qui mènent la danse en faveur d'un enseignement accru du français.

Une consultation rapide des parents anglophones envoyant leurs enfants dans des écoles dont le programme d'enseignement est essentiellement en français révèle que ces parents sont prêts à faire de gros sacrifices, financiers et autres (éloignement en particulier), pour que leurs enfants apprennent le français étant jeunes, très jeunes, au niveau de la maternelle et du primaire. Ils sont persuadés qu'ils fournissent ainsi à leurs enfants un avantage économique et culturel dont ne bénéficieront pas les unilingues.

Ces parents estiment qu'une heure seulement de français par jour ne

vaut rien ou pas grand-chose. Ils sont aussi d'avis que l'apprentissage du français étant plus difficile, voire impossible pour un adulte, leurs enfants doivent l'apprendre pendant leur scolarité. Ils estiment contribuer ainsi à l'unité canadienne.

Les administrateurs des écoles publiques de l'Ouest n'ont pas la tâche facile. Ils sont dans l'ensemble sympathiques aux aspirations des parents quant au bilinguisme, mais sont aux prises avec de nombreuses difficultés.

Les augmentations des coûts d'enseignement sont élevées. Où trouver les fonds nécessaires, le fédéral amorçant seulement la pompe que doivent alimenter ensuite les conseils scolaires. Les parents s'attendent également à ce qu'un enfant entrant à la maternelle ou au primaire reçoive un enseignement bilingue durant toute ses études secondaires ... ce qui entraîne des coûts considérables. Les administrateurs doivent aussi faire face à une pénurie chronique de professeurs de français qualifiés.

En outre, les collectivités ont épisodiquement à prendre des décisions « délicates » : dans quelle école la langue de base de l'enseignement sera le français ?

Ce dernier point fait d'ailleurs l'objet de comptes rendus tendancieux dans les médias lorsque les esprits s'échauffent. On crie parfois au racisme, alors qu'il n'en est rien en vérité. Ce qui se passe est que lorsqu'un conseil scolaire décide que telle école sera « l'école française », les parents qui habitent le secteur et envoient leurs enfants à une école anglaise sont furieux parce que, par un « caprice » du conseil, leurs enfants ne pourront plus aller à

cette école autrefois anglaise et devront prendre le bus pour une autre école plus lointaine. Beaucoup de bruit ...

La faim vient en mangeant

La demande d'enseignement du français dépasse, semble-t-il, les possibilités dans toutes les villes importantes de l'Ouest, le nombre de parents anglophones voulant que leurs enfants fréquentent ces écoles étant de plus en plus grand. Le phénomène est saisissant. Concentré actuellement au primaire, il sera encore plus marqué au secondaire au cours des années 80 avec la progression des élèves au sein du système scolaire.

En voici deux illustrations :

- ville dortoir de Vancouver, Burnaby compte quelque 150 000 habitants qui ne constituent en rien une collectivité à revenus élevés. Il y a quatre ans, s'inclinant devant la volonté des parents, le conseil scolaire y a ouvert une première classe d'immersion en français. Il y en a maintenant huit comptant près de 200 écoliers auxquels, de la première à la quatrième, tous les sujets sont enseignés en français. Chaque année nouvelle voit l'ajout d'une classe supplémentaire qui accueille la promotion montante et les nouveaux inscrits au programme. Les élèves grandissant en âge, ces classes passent progressivement de l'immersion totale au bilinguisme;

- avec ses 500 000 habitants, Calgary est à l'heure actuelle la ville de l'Ouest dont on parle le plus ... On lui a même fait une réputation fort injuste de capitale de l'anti-bilinguisme dans l'Ouest, alors que la réalité, fort opposée, y est même surprenante. Au cours des huit années écoulées depuis 1972, le nombre des écoliers inscrits à des programmes bilingues dans le système *public* y

est passé de 60 à 2 248 ! Cette expansion a touché 11 écoles, 9 primaires et 2 du premier niveau du secondaire, dont l'enseignement est uniquement bilingue, ce qui fait que tous les élèves de toutes ces écoles participent au programme et ont tendance à parler français même en dehors des salles de classe. La première école secondaire entièrement bilingue de la ville ouvrira ses portes à l'automne 1981 pour accueillir les élèves ainsi formés.

Cette expérience de Calgary comporte nombre d'aspects intéressants : la demande s'accroît sensiblement; son influence se fait sentir dans toute la collectivité; les Francophones ne représentent que sept pour cent des élèves y participant; ces chiffres ne reflètent pas une demande et une croissance similaire dans le système scolaire privé, catholique, où les élèves francophones sont proportionnellement beaucoup plus nombreux.

Les données relatives à la fréquentation des écoles bilingues dans l'Ouest sont impressionnantes, tout comme l'est le changement des attitudes vis-à-vis du français, du bilinguisme et du Canada, nation aux deux peuples fondateurs.

Oui au fait français

Il aurait été impossible il y a encore cinq ans d'obtenir une majorité dans l'Ouest en prônant l'égalité de statut des deux langues dans les écoles, les services gouvernementaux destinés au public ou, pire encore, en se déclarant pour l'inscription dans la constitution des droits de la minorité linguistique officielle. En 1980, pour la première fois, cette position a changé et un vent de libéralisme souffle à cet égard partout dans l'Ouest.

La *Canada West Foundation* vient de faire effectuer par la *MIR Limited* le sondage d'opinion le plus poussé jamais effectué dans l'Ouest. Il a touché 1 200 personnes dont environ 200 dans le Manitoba et la Saskatchewan; 400 dans l'Alberta et la Colombie-Britannique. Selon les résultats obtenus, 53 pour cent des répondants étaient en octobre 1980 en faveur d'une inscription des droits linguistiques dans la constitution canadienne. Les pourcentages allaient de 47 pour cent dans le Manitoba à 57 pour cent en Colombie-Britannique; 49 pour cent seulement étant contre dans le Manitoba et 41 pour cent en Colombie-Britannique, le solde favorisant une troisième position ou étant sans opinion à cet égard. À noter que le nombre de ceux qui préconisent la reconnaissance des droits linguistiques était de loin supérieur aux partisans de leur inscription dans la constitution.

Fin novembre, cette même *Foundation* a organisé un vaste congrès rassemblant des gens venus de tous les coins de l'Ouest et du Grand Nord auxquels fut également demandé leur avis sur l'inscription des droits linguistiques. Le soutien se révéla similaire. Questionnés sur les autres droits du français dans l'Ouest, 75 pour cent des congressistes se déclarèrent en faveur d'une reconnaissance pleine et entière du droit des Francophones à l'enseignement dans leur langue.

L'insanité des stéréotypes a fait de l'Alberta le centre du sentiment anti-français au Canada. En fait, le Manitoba a fait récemment preuve de vues beaucoup plus étroites à cet égard, semblant revenir à l'année 1890, y compris le *Manitoba Schools Act*. Les vieilles préventions ont bien du mal à mourir !

Dans les faits, que voyons-nous aujourd'hui ? Eh bien, l'Ouest comprend et accepte de mieux en mieux le bilinguisme national à un moment où ses différends avec le Canada central s'expriment avec une aigreur et une vigueur accrues.

Affection et désaffection


Les gens de l'Ouest semblent s'orienter vers une sélectivité constructive, dissociant nettement leur compréhension et leur acceptation de la réforme linguistique de leurs désaccords économiques et politiques avec Ottawa. Alors que le gouvernement libéral ne compte

aucun représentant au-delà de Winnipeg; alors que 28 pour cent des habitants de l'Ouest et 30 pour cent de ceux de l'Alberta déclarent : « Le fait d'appartenir au Canada nous apporte si peu que nous serions aussi bien tous seuls »; alors même que le séparatisme a vu doubler ses effectifs potentiels en un an, le nombre des Canadiens de l'Ouest en faveur du bilinguisme national ne cesse de croître.

Le débat référendaire et sa conclusion ont sans contredit fouetté la conscience nationale de tous les Canadiens et l'ont

peut-être même créée de toutes pièces. Il se pourrait bien aussi que l'attitude de non-ingérence du gouvernement péquiste en matière de sort fait aux Francophones hors Québec ait influencé les habitants de l'Ouest. Quelles que soient les raisons sous-jacentes à leur attitude positive, il se développe parmi eux un contraste pour le moins intéressant : c'est au moment même où augmente la désaffection de l'Ouest que diminue sa résistance au bilinguisme.

(Adapté de l'anglais)



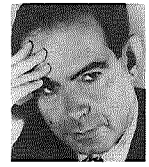
OH! CANADA 2

L'enfance,
moment sans pareil pour
l'acquisition d'une langue seconde ...
surtout quand on en fait
un jeu!

Oh! Canada 2
une trousse bilingue comprenant
une bande dessinée, des activités et un jeu,
réalisée par le Bureau
du Commissaire aux langues officielles
pour les jeunes de 8 à 12 ans.

On peut se procurer gratuitement cette trousse
en écrivant à la Direction de l'information,
Bureau du Commissaire aux langues officielles, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0T8.
Prière d'indiquer si l'on écrit à titre personnel
ou au nom d'un groupe.

« Ce qui se conçoit bien . . . » disait Boileau.
Mais si la question était ailleurs. Si la pensée
occidentale, pour être en mesure d'explorer des
voies nouvelles, devait aujourd'hui se
démarquer de la rigueur platonicienne!



Iconoclaste prudent, Edward De Bono traite les mots avec une affectueuse circonspection.

Abordant les problèmes de langage avec des idées nouvelles, il est l'auteur de nombreux ouvrages dont le plus célèbre est peut-être *La pensée latérale*. Né à Malte, il a poursuivi ses études en Angleterre et a occupé depuis divers postes aux universités de Cambridge, d'Oxford, de Londres et de Harvard. Il préside actuellement aux destinées du *Cognitive Research Trust* à Cambridge.

L'indéfini conceptuel

EDWARD DE BONO

Bien connue des économistes, la courbe de Laffer illustre une constatation intéressante : lorsque les impôts vont sans cesse en augmentant, il arrive un point où leur produit commence à diminuer. Je compare cela aux effets du sel : un peu est indispensable, trop rend immangeable. Ce principe s'applique à toutes les courbes et, selon moi, à celle qui illustrerait les rapports entre le langage et la pensée. De toute évidence, les progrès du langage ont été précieux pour le développement de la pensée humaine, et je voudrais explorer les franges de la connaissance où le langage peut se révéler inadapté à la pensée, en restreindre les possibilités, voire constituer pour elle un danger.

Moyen de notre évolution, le langage est un outil de communication et rien ne permet d'affirmer qu'un bon outil de communication sera en même temps excellent pour la pensée. Lorsque nous communiquons, nous visons à la plus grande précision possible et nous nous efforçons pour cela d'éliminer l'ambiguïté de chaque mot. En matière de pensée, c'est exactement l'inverse : nous cherchons à nous ouvrir le maximum de possibilités afin que notre esprit se fraie une voie nouvelle dans l'univers cognitif.

C'est pour cela que la poésie se prête bien mieux que la prose aux jeux de l'esprit. La prose est essentiellement descriptive et s'adresse au passé, la poésie est imaginative et projetée vers l'avenir. La tradition hellénique revue par Thomas d'Aquin et les scolastiques médiévaux a fait de la logique descriptive la pierre angulaire de l'intellect occidental. Si ce mode d'expression restrictif ne nous avait pas limités, nous aurions peut-être pu mettre au point une logique des

systèmes rendant plus facile la solution de bon nombre de nos problèmes sociaux ... il y aurait là matière à toute une thèse !

Les forts en thème

En milieu scolaire, facilité et netteté d'expression sont souvent assimilées aux mécanismes de la pensée, mais des études récentes ont démontré que la facilité d'expression n'est que l'un de ces mécanismes et non une disposition générale transférable aux autres domaines intellectuels, en particulier à la pensée opératoire. Les écoles vénézuéliennes ont entrepris à ce sujet une étude pédagogique expérimentale dans le cadre de laquelle on enseigne directement ces mécanismes aux élèves de 4^e, 5^e et 6^e année, et l'on a constaté que n'existait pas à cet égard la corrélation habituelle entre classe socio-économique et degré de réussite. Sur le plan culturel général, nous n'avons d'autre choix que d'assimiler la facilité d'expression à la facilité de pensée, nos hommes de plume ayant de ce fait exercé une dominance excessive en matière de développement intellectuel. Il est d'ailleurs difficile de voir comment il pourrait en être autrement, car sans pouvoir de communication, le pouvoir de pensée demeure stérile.

L'une des activités auxquelles je me consacre en ce moment vise à la création d'un méta-langage permettant d'exprimer la pensée, quelles que soient les langues et les cultures, et de traiter au sommet des situations et phénomènes divers. Les mathématiques le font dans une mesure limitée, mais présupposent que nous pouvons traduire un monde imparfaitement perçu en relations et en symboles définis. Le nouveau méta-langage ici évoqué devra se situer bien

davantage au niveau de la « raison impure » et des « agrégats vaporeux ». Nous commençons à nous rendre compte que la caractéristique principale du cerveau en tant que dispositif de traitement de l'information est sa propension à faire des fautes et à produire des images floues. Hélas, les réflexions sur nos idées ont jusqu'ici suivi la voie séduisante mais trompeuse de la simulation informatisée et de son exactitude illusoire.

Bilong

Le mot le plus chargé de sens que j'aie jamais rencontré appartient au pidgin de Papouasie-Nouvelle-Guinée. C'est le mot « bilong ». Du point de vue informatif, ce mot a un immense pouvoir du fait de la connotation associative qui est son seul objet. Il n'implique ni possession ni propriété. L'on pourra aussi aisément dire « ce livre *bilong* lui » que « lui *bilong* ce livre », tout aussi bien que « lui *bilong* restaurant ce soir ». Ne spécifiant ni possession ni position dans l'espace ou le temps, ce mot est à la fois riche et plein de force : il signifie que les êtres et les choses dont on parle ont une relation associative.

Du fait de notre tendance à vouloir nous abriter derrière la sécurité de la précision, nos langues manquent terriblement de ces mots

indéfinis dont aurait tant besoin la pensée. Cet indéfini, conceptuel, n'a rien à voir avec l'ignorance ou l'inexactitude : il est voulu. C'est ainsi qu'alors que la notion de cause à effet est trop limitative, nous aurions besoin d'un terme plus fort qu'« influence », mais moins défini que « cause ».

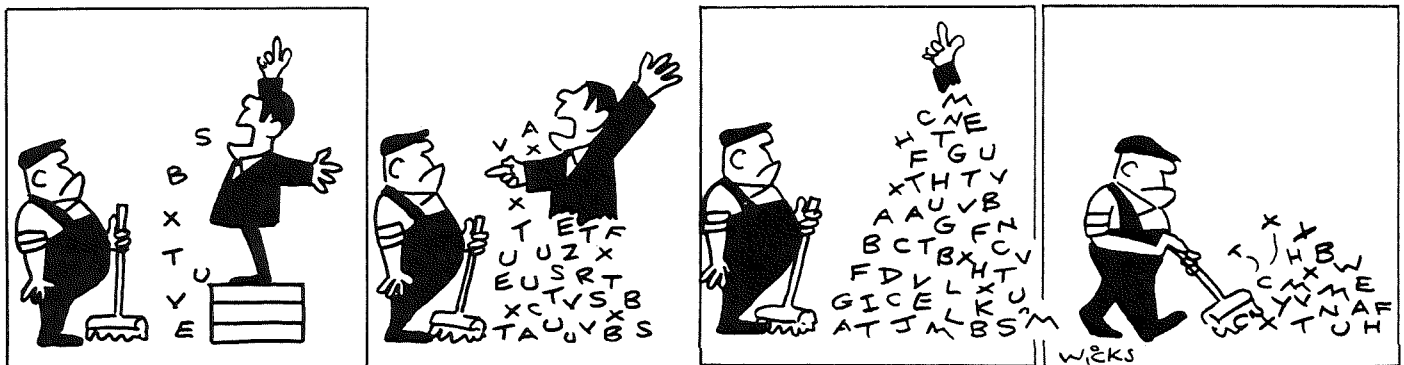
La pensée latérale

J'ai, il y a quelques années, inventé l'expression « pensée latérale », dont la consécration est avérée par une entrée dans l'*Oxford English Dictionary*, même dans sa version abrégée. Cette création était nécessaire pour rendre l'idée que la créativité est un processus intellectuel délibérément cultivable et applicable. Le terme « créativité » ne nous permet pas de nous concentrer là où il le faudrait. Prenons le cas d'un peintre ayant sa vision du monde. S'il est capable de l'exprimer dans son art, mêlant la technique à l'émotion, peut-être réussira-t-il à faire voir le monde à certains d'entre nous à travers lui. Notre vision alors s'élargit, et ce peintre devient un témoin de notre temps. Sa perception des choses peut tout aussi bien se révéler immuable. Différente et non moins riche, mais rigide.

Il en est de même avec les enfants. Lorsqu'un jeune enfant est aux

prises avec un problème, il peut lui apporter une solution extrêmement originale car il ignore tout de nos processus codifiés. Mais ce même enfant sera incapable de changer son angle d'attaque. Là aussi nous avons à la fois créativité et rigidité. Nous en savons maintenant assez sur la cybernétique pour pressentir la manière dont peut fonctionner le cerveau en tant que système autonome d'information permettant à l'expérience de se traduire en modes de pensée. Nous pouvons voir comment se créent ces modes à partir de la succession aléatoire de l'arrivée des expériences. Là entre alors en jeu la « pensée latérale » qui correspond au processus cognitif d'Einstein et des mathématiciens s'attaquant à un problème. C'est tout simplement un type de logique différent : une logique cognitive basée sur un univers de systèmes modélisés, descriptible avec précision et simulable sur ordinateur. Contrairement à nos systèmes d'enregistrement idiomatiques passifs, cet univers est fait d'interconnexions nerveuses actives. C'est un univers à information « courbe » plutôt que linéaire.

La provocation est essentielle dans un univers modélisé. Voici un excellent exemple d'une phrase provocative : « Il peut ne pas y



avoir de raison pour dire une chose jusqu'à ce qu'on l'ait dite. » En logique normale, cette phrase est un non-sens, mais dans un univers modélisé elle est à la fois sobre et mathématiquement significative. C'est ainsi que, parlant de réglementation de la pollution, j'ai un jour suggéré : « Po, l'usine devrait être en aval de son site. » Cela est à première vue une impossibilité, mais conduit à la notion que le règlement devrait obliger cette usine à déverser ses effluents en amont de son site afin qu'elle soit la première à subir les résultats de sa pollution. Cette notion est maintenant devenue un impératif réglementaire en U.R.S.S. et en Europe de l'Est.

Le terme « po » que je viens d'utiliser est un néologisme de mon cru destiné à indiquer que les mots qui vont suivre se situent dans le mode d'expression « dynamique » et non dans le mode appréciatif/descriptif habituel. Cela signifie que la déclaration en cause a pour objet de provoquer une suite. En terminologie ordinaire, les mots se rapprochant le plus de ce concept



Que l'on pense à son mode de faire ou à son apparence, Ben Wicks est très proche de

Puck. Seule différence, c'est en vers que Puck se moque de l'humanité tandis que Wick la crayonne avec ironie. Venu d'Angleterre au Canada en 1975, il dessine pour près de 200 quotidiens d'Amérique du Nord et des Antilles ... ce qui lui vaut l'estime quotidienne de 50 millions de lecteurs ! Essentiellement caricaturiste, Wicks joue à l'occasion à l'animateur télé, à l'écrivain satirique, voire au restaurateur.

sont du type *hypothèse, supposition, possible, potentiel* (d'où ce terme « po »). Ils sont tous cependant beaucoup trop faibles, car ils impliquent un certain degré de rationalité dans une déclaration faite face à des circonstances existantes même si elles n'ont rien de certain ni de prouvé. « Po » indique l'absence de tout jugement.

Vérité et proto-vérité

Dans l'un de mes livres, « *The Happiness Purpose* », j'ai parlé de « proto-vérités ». Marqué de la rigueur platonicienne, le concept occidental de la vérité tend à être absolu. Le concept oriental en est exactement l'opposé : tout n'est qu'illusion et arbitraire. Le concept de « proto-vérité » est celui d'une vérité que l'on se doit de tenir pour absolue et de traiter comme telle — à condition d'essayer en même temps de la changer. En langage ordinaire, il semble y avoir là une contradiction, mais en termes opérationnels la chose est facile à comprendre. Nous sommes là très proches du mode de penser japonais qui a recours à une modélisation rigide et au « saut » d'un modèle à l'autre plutôt qu'à la dialectique qui a fait tant de mal à la culture occidentale.

Quel droit avons-nous d'inventer des termes tels que « pensée latérale », « po », « proto-vérité », me demanderez-vous. Devons-nous donc n'inventer des mots que lorsque nous constatons un vide, comme dans le cas de « pensée latérale » ? Ne devons-nous pas en inventer pour orienter la pensée dans une direction différente, comme dans le cas de « po » ? Cela soulève une question d'une importance fondamentale en matière de langage et de pensée. Vaut-il mieux que la langue comporte un mot précis pour un concept particulier — comme

l'illustre la formation de l'excellent mot français « informatique » — ou décrire un concept par une périphrase réunissant d'autres mots ?

L'utilisation d'un grand nombre de mots peut effectivement permettre de décrire avec exactitude un nouveau concept, mais je crois qu'une méthode aussi « encombrante » fait de la description l'objet de la désignation plutôt que de celle-ci une ouverture sur des pensées nouvelles. D'un autre côté, le mot précis peut fossiliser le concept et empêcher l'apparition de nouveaux « interconcepts », comme cela a été le cas avec la « créativité ». Obtenir d'une manière ou d'une autre une description précise de ce que nous voulons dire est en soi un objectif très insuffisant. Nous avons besoin d'enrichir notre intellect avec un concept opérationnel.

La création de ces nouveaux concepts opérationnels est dans certains cas permanente. Toute la gamme des néologismes, des jargons, des argots et de la phraséologie technique fait l'objet d'une certaine attention, et les arguments échangés, progressifs ou conservateurs, comportent tous une part de vérité, comme dans tous les cas où, face à un équilibre, notre culture intellectuelle nous force à intervenir subjectivement.

Mon souci n'est pas de trouver de nouveaux mots pour de nouvelles choses, mais de changer certains de nos concepts les mieux établis et les plus intouchables. Cela est très difficile, car ils sont figés dans des mots dont rien n'indique qu'il est besoin de les changer. Là est le danger : le langage tend à enchaîner alors que la découverte exige la liberté.

(Adapté de l'anglais)

Du fait de la « puissance linguistique » de l'anglais, un enseignement bilingue en Amérique du Nord aura, nous dit l'auteur, des résultats différents selon qu'il s'adresse à des enfants anglophones ou à des jeunes francophones.



« Je suis moi-même l'une des victimes de l'enseignement bilingue », se plaît à dire

William Mackey. Après avoir fréquenté une école bilingue, il se trouvait à 14 ans tout aussi incapable de s'exprimer correctement en français qu'en anglais. Sa mère décida donc de l'envoyer à l'école française. Fondateur du Centre international de recherche sur le bilinguisme de l'Université Laval, où il enseigne toujours, il a en outre enseigné aux universités de Londres, Cambridge, Californie et Texas.

L'avvers et l'envers de l'école bilingue

WILLIAM F. MACKEY

Condition de la vie pour l'un, gage de la mort pour l'autre. Cet adage s'applique sans doute aussi bien aux langues qu'aux hommes. C'est en tout cas ce qui s'est passé partout à l'extérieur du bassin laurentien, foyer du Canada français, où l'on a imposé aux minorités francophones leur intégration dans le système éducatif de la majorité anglophone. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler l'histoire linguistique de Maillardville, de Gravelbourg et de Saint-Boniface, par exemple.

Les collectivités francophones n'ont ni provoqué ni voulu le déclin du français, bien au contraire. Comme tous les autres groupes humains, il leur aurait semblé naturel de transmettre à leurs enfants leur patrimoine culturel, que l'on parle de religion, de langue, de valeurs ou de modèles de comportement.

Si ces composantes de la culture familiale diffèrent de celles auxquelles les membres de la famille sont exposés, il se produit un phénomène d'adaptation provoquant l'affaiblissement, voire la disparition, d'une grande partie des traits culturels qui différencient enfants et petits-enfants de leur entourage. Plus grand est le contact, plus rapide est l'effacement des traits distinctifs, surtout en matière de langue, les contacts entre deux familles de langues différentes n'étant possibles que si l'une comprend la langue de l'autre.

Partout dans le monde, les familles constituant des minorités culturelles, linguistiques et autres, se sont unies pour créer des institutions destinées à préserver leur patrimoine culturel : églises, écoles, voire communautés. Certaines de ces minorités, dont les

diverses sectes d'anabaptistes, ont émigré très loin à la recherche de terres où il leur serait loisible de rester elles-mêmes.

Ces différences culturelles ont de tout temps rencontré une large tolérance dans la quasi-totalité de l'Amérique du Nord, notamment en matière de religion et de coutumes. Cette tolérance cependant s'efface dès qu'il s'agit de ce point essentiel qu'est l'enseignement. L'État industriel et moderne n'est efficace qu'autant que ses citoyens possèdent un certain nombre de connaissances de base acquises sur les bancs de l'école et que le gouvernement peut communiquer avec les administrés dans une ou des langues qu'ils sont censés comprendre. Cela seul rend possible l'exercice de la loi. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que l'État tende à faire de l'école sa propriété, se dotant pour en assurer la marche d'un ministre de l'Éducation, de coordonnateurs des programmes et d'administrateurs spécialisés. L'enseignement est ainsi devenu un système qui favorise l'uniformité aux dépens de la diversité. Valeurs culturelles, traditions, coutumes, langage, tous les éléments véhiculés par le système éducatif, sont devenus ceux de la majorité, même dans les pays où la langue de la minorité bénéficie de la protection de la loi.

Que deux langues soient déclarées égales *de jure* ne signifie pas qu'elles le soient *de facto*. La transposition de l'égalité devant la loi en parité dans la pratique s'est traduite par une série d'hérésies tout au long de l'histoire linguistique du Canada¹. Nous en sommes arrivés à l'affectation des mêmes subventions à la promotion de l'anglais (qui n'en a pas besoin) qu'au

soutien du français (qui en aurait besoin de bien plus), très souvent à tant par tête, puisque la loi interdit toute discrimination entre égaux. Cela signifie qu'il n'est absolument pas certain que la parité en matière de promotion des langues officielles puisse prévenir l'assimilation des minorités francophones.

Bilingues aujourd'hui, assimilés demain

L'assimilation des « minorités officielles » a bien souvent suivi dans la pratique le même processus que l'acculturation des groupes d'immigrants. Dans les deux cas, séparant les générations, le bilinguisme a servi de catalyseur favorisant le transfert d'une langue à une autre du véhicule de communication interpersonnel. Les générations en jeu sont bilingues alors que celles qui les précèdent sont unilingues dans leur langue ancestrale et que celles qui les suivent le deviennent dans la langue d'adoption. Ce processus peut ne prendre que la durée d'une vie, les petits-enfants de l'immigrant ne comprenant plus sa langue, ou s'étaler sur des siècles. Le bilinguisme l'accélère, la diglossie le stabilise.

Alors que le bilinguisme est l'utilisation de deux langues, la diglossie est leur répartition fonctionnelle. Lorsqu'une collectivité ou partie de collectivité continue d'utiliser deux langues pour toutes les fonctions, l'une d'entre elles va dominer l'autre car elles ne peuvent pas rester égales tout le temps, dans tous les cas. Si, par contre, un certain nombre de fonctions, comme la scolarité, la religion, les loisirs, s'effectuent toujours dans l'une de ces langues, l'autre servant toujours pour d'autres fonctions, telles le travail, le magasinage et l'administration publique, les deux langues

pourront vivre côte à côte aussi longtemps que les différentes fonctions restent à la fois importantes et unilingues. Selon leur répartition au sein de la collectivité, certains de ses membres pourront rester unilingues, d'autres devant devenir bilingues. Ce bilinguisme pourra être celui de l'un ou l'autre des groupes, ou des deux. En d'autres termes, une certaine diglossie peut favoriser un certain degré de bilinguisme.

Dans une collectivité, la diglossie est fonction de l'ethnocentrisme de ses membres, ethnocentrisme bien plus fort dans certains groupes que dans d'autres. La puissance de leur identité ethnique peut vouloir une langue, une religion, une morale, des lois et des coutumes qui soient exclusivement les leurs. À l'autre extrême, cette identité peut se limiter à une ascendance commune vaguement identifiée.² La répartition fonctionnelle des langues dans une collectivité est également déterminée par les contraintes historiques et les conditions au milieu desquelles les minorités linguistiques ont tenté de survivre. Si l'unique fonction possible de la langue ethnique se situe au sein de la famille, il est probable, les contacts avec les locuteurs de l'autre langue allant en augmentant, que cette diglossie limitée cède la place à un bilinguisme croissant à la maison, aux mariages inter-ethniques et finalement au transfert linguistique. Ce phénomène est toutefois difficile à quantifier étant donné l'insuffisance des connaissances sur l'écologie linguistique des collectivités diglossiques³.

Quand on achète les timbres en anglais

Une fois une certaine diglossie établie, il est difficile de la

modifier. Il est ainsi peu probable que des Francophones de la Saskatchewan ayant toujours acheté leurs timbres en anglais au bureau de poste local les demandent d'un seul coup en français parce que le commis est devenu bilingue aux frais de la princesse. Les ethno-activistes n'y pourront rien, qui tentent de les convaincre d'utiliser leur langue maternelle afin de ne pas la perdre. C'est que le comportement linguistique n'a rien d'un jeu, il fait partie de la vie et pour la plupart des gens celle-ci est plus importante que le langage. Le commis fraîchement bilinguisé aura quand même sa récompense : les compliments que ses clients francophones lui feront — bien souvent en anglais — sur l'excellence de son français.

Les possibilités de modifier les caractéristiques de la diglossie marquant le comportement linguistique d'une collectivité dépendent de la manière dont le contexte géolinguistique et les circonstances historiques ont favorisé son ethnocentrisme, comme le prouvent le succès de l'irrégentisme ethnique en Israël et son échec en Irlande⁴.

Les différentes formes de diglossie ont une longévité variable et l'importance relative des fonctions linguistiques qui les composent diffèrent suivant les groupes d'âges. Au fur et à mesure que grandit un enfant, l'importance relative des contextes liés au langage, que ce soit la maison, l'école ou la collectivité, peut modifier les comportements linguistiques qui s'écarteront de la famille et s'orienteront vers le travail. Ce n'est pas toujours l'école qui détermine d'une façon décisive le comportement linguistique final du groupe. La diversité, l'intensité et l'affectivité

des stimuli linguistiques du milieu extra-scolaire sont bien plus importants et deviennent souvent dominants avant même que l'enfant ne soit devenu un adolescent. Ajoutons que ces stimuli sont aussi bien plus nombreux.

Au cours d'une année, un enfant passe quelque 300 heures en classe et plus de cinq fois ce temps hors de la classe. Ce qui se passe sur le plan linguistique pendant ces heures hors-classe risque d'influer davantage sur le comportement linguistique futur de ce jeune. Si toutes les activités extra-scolaires : jeu, lecture, télévision, radio, magasinage, conversations courantes, travail occasionnel, s'effectuent dans une langue autre que celle des études, c'est cette autre langue qui prendra très probablement le dessus. La plus marquante de ces influences extra-scolaires ne semble cependant pas être celle des parents mais celle des pairs.

Parler comme les copains

Dans une collectivité bi-ethnique où chaque famille fonctionne dans sa langue, les écoles uni-ethniques assureront probablement que la langue des pairs sera celle de la maison, pour autant que les enfants soient nettement isolés de leurs pairs unilingues de l'autre ethnie. Si cette autre langue est celle de la majorité, ou celle qui domine pour une autre raison, elle deviendra finalement sans doute la langue de travail permettant à l'enfant devenu adulte de bénéficier d'un degré convenable de mobilité. Si cela ne se produit qu'après la fin du secondaire, il est peu probable que les bilingues oublieront la langue de leur enfance et de leur jeunesse, même s'ils emploient de plus en plus leur langue seconde, en particulier en cas de mariage inter-ethnique.

Cela ne signifiera cependant pas qu'ils resteront capables de transmettre leur langue maternelle à leurs propres enfants, en particulier si ces enfants doivent fréquenter une école unilingue dans une collectivité unilingue⁵.

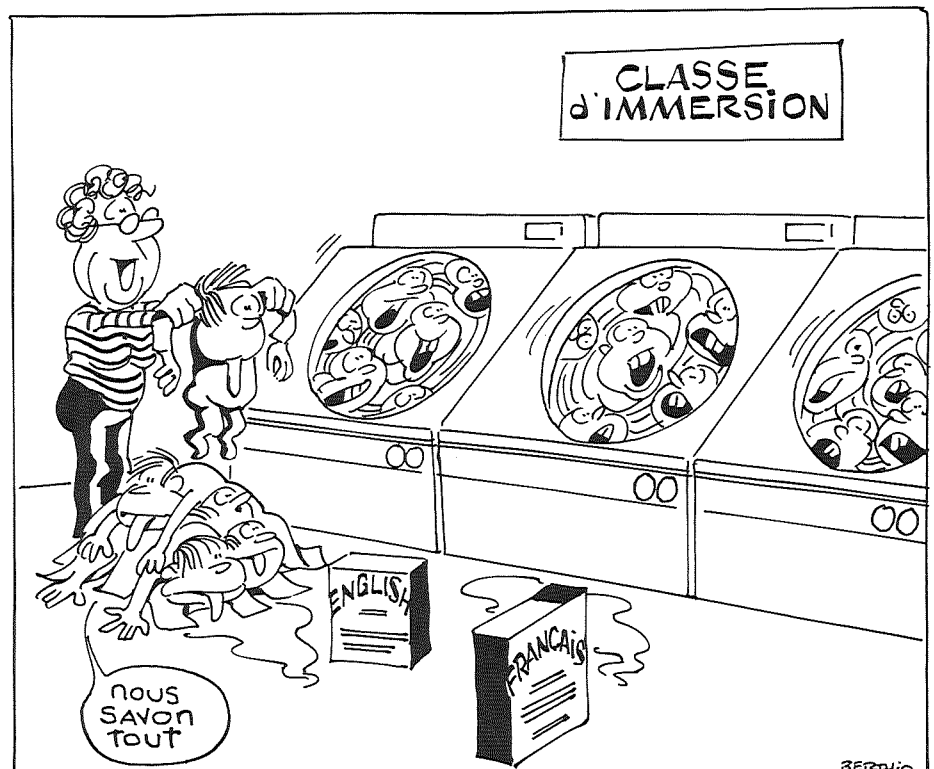
Dans ce contexte, de toute évidence, l'influence d'un système d'enseignement centralisé est si puissante qu'elle peut changer culture et langue d'une famille en deux générations. Ce délai peut être si court que les collectivités dont la langue et les coutumes disparaissent peuvent observer elles-mêmes le phénomène. La preuve est faite que, quelle que soit la force des traditions culturelles familiales, c'est la société et l'école qui détermineront en grande partie la culture et la langue des enfants. Rien d'étonnant par conséquent à ce que les minorités se soient

toujours battues pour avoir leurs écoles.

Les écoles font partie d'une collectivité ou d'un ensemble de collectivités apparentées dont la langue dominante peut ne pas être celle de l'école. Plus cette autre langue sera puissante, plus dure sera la lutte pour la survie ethnique de l'école et des familles. Pour des Francophones, ce fardeau sera plus lourd à Edmonton, dans l'Alberta, qu'à Edmunston, au Nouveau-Brunswick, où la majorité locale est de langue française. En Ontario, il sera moins lourd dans le Nord que dans le Sud où l'influence des Anglophones est plus grande et l'exogamie plus poussée⁶.

Minorités anglophones d'Amérique du Nord

Au coeur du Canada français, ce sont par contre les minorités



anglophones qui ont pris des mesures spéciales pour le maintien de leur langue, que ce soit par le canal de leurs écoles ou de leurs média. Elles ont eu à cet égard la partie plus facile que leurs homologues francophones du reste du Canada. Cela tient au fait que le Québec a toujours eu et favorisé des systèmes d'enseignement séparés et distincts, alors que dans les autres provinces, tous les enfants étaient obligatoirement intégrés à l'unique système d'enseignement anglophone, quelle que soit leur appartenance ethnique. Cela tient également à ce que l'anglais est de loin la langue dominante de l'Amérique du Nord.

L'influence de l'anglais sur le nord de notre continent est telle que les cas de familles anglophones y perdant leur langue sont autant de raretés sociologiques. Disons plutôt qu'il y a été extrêmement difficile pour les Anglophones d'arriver à maîtriser une autre langue que l'anglais. C'est ainsi qu'une étude indépendante effectuée par l'*Educational Testing Service* (États-Unis) pour la direction de la recherche de la

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au cours des années soixante a révélé que même les diplômés des écoles secondaires anglophones de Montréal, ville dont la population était alors francophone à plus de 60 pour cent, ne répondaient pas mieux à un test normalisé de français que leurs homologues du reste de l'Amérique du Nord, et cela en dépit du fait qu'ils avaient étudié le français trois à quatre fois plus longtemps.

Des observations de ce genre ont fait perdre confiance aux Montréalais anglophones dans les possibilités du système scolaire anglais pour insuffler un bilinguisme même modéré à leurs enfants. Après avoir houspillé pendant plusieurs années un corps enseignant réticent, un petit groupe de ces parents a obtenu la permission de créer une classe expérimentale où le français serait utilisé comme langue d'enseignement au lieu d'être simplement enseigné comme un autre sujet. Cela fut l'origine des programmes volontaires « d'immersion » en français qui, en quelques années, attirèrent plus de dix pour cent des parents anglophones de Montréal et se répandirent dans tout le reste du Canada. Après plus de dix ans d'observation, il s'est révélé qu'en dépit de toute l'immersion, les jeunes Anglophones devenant ainsi bilingues ne perdaient en rien leur langue.

Faite en anglais avec de jeunes Francophones, cette même expérience n'aurait pas nécessairement donné des résultats comparables, à cause de la différence d'utilisation et d'influence des deux langues dans les villes d'Amérique du Nord. Bien que le français ait rivalisé avec l'anglais dans de nombreux

pays, ce dernier a depuis longtemps pris le dessus dans le nord de notre continent. Il possède maintenant, du fait d'un ensemble de facteurs étroitement liés (économie, démographie, culture, sciences et mobilité), ce que l'on appelle la puissance linguistique⁷. En raison de ce déséquilibre géolinguistique, un enseignement bilingue ne peut donner en Amérique du Nord les mêmes résultats s'il s'adresse à une collectivité francophone ou à une collectivité anglophone comparable.

L'immersion : une ouverture vers quoi ?

Une école bilingue de bonne qualité pour Anglophones au Québec peut indubitablement les amener à un certain bilinguisme scolaire. Une école similaire pour Francophones de l'Ontario risque d'entraîner l'assimilation totale de la collectivité francophone. Que ce soit à Montréal, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Halifax ou ailleurs au Canada anglais, les Anglophones peuvent avoir besoin de cours d'immersion en français pour se doter d'un certain degré de bilinguisme sans rien perdre de leur langue mère. Paradoxalement, l'immersion en français est sans doute ce qu'il faut pour assurer la survie de la langue mère et le bilinguisme des Francophones du Canada anglais.

Cela ne signifie cependant pas que les élèves francophones et anglophones des mêmes classes d'immersion en profiteraient pareillement étant donné que la langue extra-scolaire sera sans doute la langue dominante de la région. En outre, alors que le français des débutants anglophones est souvent faible ou inexistant, les jeunes Francophones ont sur eux plusieurs années d'avance, que



Cela fait déjà huit ans que les personnages typés des caricatures de Berthio

paraissent dans *Le Devoir* réjouissent ses lecteurs. Ainsi en fut-il dans *La Presse*, *Dimanche-Matin* et *l'Actualité* comme dans la plupart des quotidiens, hebdomadaires ou mensuels du Québec. De temps à autre, Berthio nous régale d'une collection de ses oeuvres, comme il l'a fait en 1980 avec *Pierre, Jean, René, Claude et les autres*. Né à Montréal, Berthio lui reste fidèle, comme aux amis et voisins qui le connaissent comme Roland Berthiaume.

l'on parle vocabulaire ou syntaxe⁸. En troisième lieu, l'enseignement dans la langue familiale semble plus naturel que le français quelque peu artificiel des classes d'immersion composées d'élèves ne parlant que l'anglais à la maison. Au fur et à mesure qu'ils grandissent, ces enfants tendent à laisser tomber la langue « artificielle » de leur enfance en faveur du langage de tous les jours des adultes. Les écoles uni-ethniques bilingues ne contribuent pas en elles-mêmes à

la promotion du bilinguisme social. Les écoles bi-ethniques, par contre, peuvent assurer cette promotion et le font. Certaines d'entre elles, dont la population scolaire s'équilibre entre les deux langues, peuvent avoir un programme (avec compléments extérieurs) conçu pour favoriser le bilinguisme naturel, social, grâce auquel la langue est toujours fonctionnelle, fait partie du quotidien et ne constitue que rarement une fin en elle-même⁹. Si ces écoles bi-ethniques, « mixtes »,

sont ce qu'il y a de mieux pour le Canada anglais, mais sont indésirables pour la préservation du français des minorités, où trouverons-nous suffisamment de locuteurs français pour peupler les écoles bi-ethniques destinées aux Anglophones¹⁰ ?

Encore un dilemme qui s'ajoute à tous ceux que comporte l'application d'une politique de bilinguisme officiel fondée sur le principe de la parité.

(Adapté de l'anglais)

Notes et références

1. Voir dans le Rapport Bibeau, *Rapport de l'étude indépendante sur les programmes de formation linguistique de la Fonction publique du Canada*, Ottawa, août 1976, mon enquête sur l'évolution de la législation linguistique fédérale au Canada et les contradictions inhérentes. Voir aussi le *Rapport du Conseil consultatif des districts bilingues* et ses annexes, Ottawa, octobre 1975.

2. Voir exemples dans mon article « Identité culturelle, francophonie et enseignement du français en milieu plurilingue » dans *Identité culturelle et Francophonie en Amérique II*, dirigé par Hans Runte et Albert Valdman, Indiana University Research Center for Language and Semiotic Studies, Bloomington, pp. 81-102.

3. Manifestations du comportement social conventionnel, langue et langages s'épanouissent mieux dans certains environnements sociaux que dans d'autres. Voir la conclusion de W. F. Mackey et J. Ornstein (directeurs de la publication) dans *Sociolinguistic Studies in Language Contact*, Mouton, La Haye, 1979, pp. 453-460 ; et W. F. Mackey, « The Ecology of Language Shift », *Zeitschrift für Dialektologie und Linguistik Beihefte* 32, 1980, pp. 34-41.

4. Cette comparaison est maintenant fréquente. L'on a beaucoup écrit sur la renaissance de l'hébreu, ainsi que sur celle de l'irlandais. Ce n'est cependant que depuis peu qu'universitaires et enquêteurs gouvernementaux se sont attaqués à l'étude ardue, objective et difficile nécessaire à la formulation d'une politique linguistique réaliste. Pour une description d'une telle étude, voir W. F. Mackey, « L'irréductibilité linguistique : une enquête témoin »

dans *Plurilinguisme : Normes, Situations, Stratégies*, dirigé par G. Manessy et P. Wald, Éditions l'Harmattan, Paris, 1979, pp. 255-284.

5. L'on a très peu écrit sur le bilinguisme familial. Voir cependant de Ilonka Schmidt Mackey, « Language Strategies of the Bilingual Family » dans *Bilingualism in Early Childhood*, dirigé par W. F. Mackey et Th. Andersson, Newbury House, Rowley, 1977, pp. 132-146.

6. À Ottawa, Castonguay, DeVries, Vallee, Joy et autres ont tenté de lier la survivance du langage à des variables économiques, sociales et démographiques. L'on a également essayé de mesurer et d'indiquer les degrés d'assimilation linguistique sur des cartes. Voir à ce sujet W. F. Mackey et D. G. Cartwright, « Geocoding Language Loss from Census Data » dans *Language Planning and the Building of a National Language*, dirigé par B. P. Sibayan et A. B. Gonzalez, Société linguistique des Philippines, Manille, 1977, pp. 60-87.

7. Pour validation de certains indicateurs de la puissance linguistique, voir W. F. Mackey, *Three Concepts for Geolinguistics* (CIRB, Publication B-42), Centre international de recherche sur le bilinguisme, Québec, 1973. Réimprimé dans le Vol. 2 de *Sprachen und Staaten*, Stiftung Europa-Kollege, Hambourg, 1976, pp. 167-239.

8. Des études comparatives ont été effectuées entre le vocabulaire français disponible des enfants bilingues et franco-canadiens et celui de leurs homologues en France. Voir W. F. Mackey, J.-G. Savard et P. Ardouin,

Le vocabulaire disponible du français (2 vol.), Didier International, Paris et Montréal, 1971.

9. Il existe maintenant des descriptions du fonctionnement de ces écoles. Voir, notamment, W. F. Mackey, *Bilingual Education in a Binational School*, Newbury House, Rowley, 1972.

10. Cette question de la scolarisation ethnique a suscité d'inévitables et nombreux conflits. Elle a malheureusement aussi créé des désagréments attribuables à un manque d'accord inconscient sur le sens des termes clés. Le mot « bilingue », par exemple, a des sens différents suivant les individus du fait que dans la réalité la compétence linguistique est une question de degré : combien de quel langage et pour quoi. Les adjectifs interchangeable comme bi-ethnique, mixte, biculturel, désignent des gens dont la langue et la culture familiale varient, en même temps que leurs proportions respectives. Pour un glossaire de ces définitions en anglais, voir W. F. Mackey et V. N. Beebe, *Bilingual Schools for a Bicultural Community*. Newbury House, Rowley, 1977, pp. 190-213. Pour un glossaire français, voir W. F. Mackey, *Le bilinguisme canadien : bibliographie analytique et guide du chercheur* (CIRB, Publication B-75), Centre international de recherche sur le bilinguisme, Québec, 1978. Pour une vue d'ensemble des problèmes généraux de bilinguisme et d'enseignement bilingue, voir la première moitié W. F. Mackey, *Bilinguisme et contact des langues*, Klincksieck, Paris, 1976.

Selon une étude récente, le Québec semble destiné à devenir de plus en plus francophone et le reste du Canada, de plus en plus anglophone. Il n'est guère facile d'imaginer la traduction politique de ce phénomène.

L'an 2001 ou la territorialisation des deux solitudes

JACQUES HENRIPIN

Le Canada est depuis 1760 le théâtre d'une concurrence démographique entre Anglophones et Francophones. Majoritaires au départ, les Canadiens d'origine française se voient surclassés dès les premières décennies du XIX^e siècle, du moins sur le territoire qui correspond au Canada d'aujourd'hui. Au cours des cinquante années suivantes, la proportion des Anglophones s'accroîtra sans cesse pour atteindre quelque 70 pour cent en 1851. Par la suite, et grâce à leur fécondité explosive qui compense les effets pour eux défavorables de la migration internationale, l'importance numérique des Francophones fluctue pendant un siècle autour de 30 pour cent.

Après la seconde guerre mondiale, cependant, le taux de natalité des Francophones régresse à un rythme si accéléré que maints intervenants sociopolitiques se mettent à entretenir les pires craintes quant à leur avenir. Ne va-t-on pas vers une réduction de plus en plus importante de leur poids non seulement dans l'ensemble du Canada, mais aussi au Québec et en particulier dans la conurbation montréalaise ? Ne sont-ils pas menacés jusque dans leur bastion, le Québec ?

C'est à l'examen de cette question, parmi bien d'autres, qu'une équipe de chercheurs dirigée par Réjean Lachapelle¹ a consacré près de deux ans. Leur analyse a porté sur les trois groupes linguistiques définis par la langue habituellement parlée à la maison : l'anglais, le français et l'ensemble des autres langues. Ils ont également tenu compte de la langue maternelle, ce qui était évidemment nécessaire pour mesurer la mobilité linguistique,



Démographe canadien éminent, Jacques Henripin est professeur à l'Université de

Montréal. Il a commencé à s'intéresser à cette discipline dès 1953 alors que, jeune diplômé de l'Université de Paris, il a travaillé pour l'Institut national d'études démographiques de Paris. Revenu au Canada en 1954, il a rédigé depuis lors de nombreux articles et ouvrages divers. Il est en particulier co-auteur d'un livre qui doit paraître cette année : *Les enfants qu'on n'a plus au Québec*.

c'est-à-dire l'adoption par certaines personnes d'une langue d'usage différente de leur langue maternelle.

Avant de résumer, de façon hélas trop rapide, cette étude, une réflexion s'impose. Quelle que soit la qualité d'une langue ou la richesse de la culture qu'elle exprime, elle ne pourra se maintenir que si elle s'appuie sur un dynamisme démographique suffisamment vigoureux. Nombre d'éléments et de circonstances entrent évidemment en jeu, mais leur action se traduit toujours par l'un ou l'autre des quatre phénomènes qui constituent la dynamique démologique : la mortalité, la fécondité, les migrations et la mobilité linguistique.

Évolution passée

La langue d'usage des Canadiens n'étant connue que par le recensement de 1971, il faut donc recourir également aux données touchant la langue maternelle (la première langue apprise ou parlée dans l'enfance et encore comprise) pour se représenter l'évolution de nos principales communautés linguistiques depuis la fin du XIX^e siècle. Ces données ne sont recueillies que depuis 1921, mais il est légitime de supposer qu'en 1871, il y avait équivalence entre origine ethnique et langue maternelle pour les trois groupes qui ont fait l'objet de cette étude. Compte tenu de cette hypothèse, il est possible de dresser le tableau ci-après qui inclut les chiffres du recensement de 1971 sur la langue d'usage, c'est-à-dire celle qui est le plus souvent utilisée à la maison.

¹ Réjean Lachapelle et Jacques Henripin, *La situation démologique au Canada : évolution passée et prospective*, Montréal, l'Institut de recherches politiques, 1980.

Tableau 1
Composition (en %) de la population suivant la langue maternelle (1871 à 1976) et la langue d'usage (1971), Canada, Québec et Canada moins Québec

	1871 ^a	1931 ^b	1961 ^a	1976 ^a	1971 ^c
Anglais					
Canada	61,5	57,0	58,5	61,5	67,0
Québec	20,4	14,9	13,3	12,8	14,7
Canada moins Québec	80,1	73,1	76,8	79,7	87,2
Français					
Canada	29,0	27,3	28,1	26,0	25,7
Québec	78,0	79,8	81,2	81,1	80,8
Canada moins Québec	6,9	7,2	6,6	5,4	4,4
Autres langues					
Canada	9,5	15,7	13,4	12,5	7,3
Québec	1,6	5,3	5,5	6,1	4,5
Canada moins Québec	13,0	19,7	16,6	14,9	8,4

a: Y compris Terre-Neuve b: Sans Terre-Neuve c: Il s'agit ici de la langue d'usage
Source : Lachapelle et Henripin, op. cit., tableaux B.1, B.2, B.4 et B.6; voir aussi p. 12 pour 1871.

Comme on le voit, en tant que langue maternelle, l'anglais cède d'abord du terrain au profit des « autres » langues dans l'ensemble du Canada, puis rétablit sa position bien que son importance relative n'ait cessé de diminuer au Québec. En tant que langue d'usage (1971), l'anglais effectue des gains considérables dans tout le Canada. À cet égard, l'ensemble du pays est anglais à 67 pour cent, le Québec l'étant à 14,7 pour cent et le reste du Canada à 87,2 pour cent.

Si la position du français s'est maintenue autour de 30 pour cent jusqu'en 1951, elle est par contre en régression sensible depuis lors, sauf au Québec où elle s'est quelque peu renforcée. Examinée du point de vue de la langue d'usage, sa situation s'est progressivement détériorée. En 1971, elle n'était plus l'apanage

que de 4,4 pour cent de la population du reste du Canada.

Quant aux autres langues, les vagues successives d'immigration leur ont d'abord permis d'accroître partout leur importance. Mais en raison surtout de la très forte attraction que l'anglais exerce sur les immigrants allophones, elles ont subi d'un recensement à l'autre une érosion impitoyable, ne comptant plus que pour 7,3 pour cent dans l'ensemble du Canada en 1971.

Résultat net de cette évolution : en 1971, 88 pour cent des Francophones se trouvaient concentrés au Québec, alors que 94 pour cent des Anglophones étaient répartis dans le reste du Canada.

Les phénomènes démographiques
Laissant de côté la mortalité dont

le rôle est aujourd'hui négligeable, nous ne retiendrons des phénomènes qui influent sur les effectifs des groupes que les trois suivants : la fécondité, les courants migratoires et la mobilité linguistique.

Particulièrement favorables aux Francophones dans le passé, les différences de fécondité ont grandement perdu de leur importance. Bien que les tendances récentes soient difficiles à interpréter, le moins que l'on puisse dire, c'est que la « revanche des berceaux » semble terminée et qu'elle ne permet plus aux Francophones de contrer les effets de l'immigration dans l'ensemble du Canada. Même au Québec, celle-ci favorise l'anglais.

Examinés par langue, les courants migratoires sont fort complexes et peu stables dans le temps. Il est cependant possible d'en faire une évaluation moyenne pour le Québec et le reste du Canada pour la période 1971-1976.

Il est manifeste que, par rapport aux autres groupes linguistiques et compte tenu de leurs effectifs :

- les « autres » langues sont très fortement gagnantes et au Québec et dans le reste du pays;
- la langue anglaise est fortement défavorisée au Québec et faiblement défavorisée dans les autres provinces;
- la langue française est faiblement défavorisée au Québec (mais favorisée par rapport à l'anglais) et assez fortement défavorisée dans le reste du pays.

Reste la mobilité linguistique, phénomène beaucoup plus stable que les migrations. On en obtient une bonne idée en calculant la proportion des individus qui n'ont plus leur langue maternelle comme

langue d'usage vers l'âge de 30 ou 40 ans. Cette fraction est très faible pour les Français du Québec (2 pour cent) et pour les Anglais du reste du pays (0,5 pour cent) qui sont nés au Canada. Voici quelques valeurs plus significatives :

- Anglais nés au Canada et vivant au Québec 11 %
- Français nés au Canada et vivant hors du Québec 40 %
- Allophones nés au Canada, dans l'ensemble du pays 80 %
- Allophones nés à l'étranger, dans l'ensemble du pays 41 %

On constate que les « autres » langues ne survivent au Canada que grâce aux immigrants. Il y a cependant exception pour les langues autochtones dont 35 pour cent des individus ont abandonné leur langue maternelle vers l'âge de 30 ans, pourcentage qui correspond *grosso modo* aux pertes réalisées par les Français hors du Québec. Il existe là un facteur très important quant à l'évolution future des Allophones et des

Francophones hors Québec. Pour ces derniers, l'ampleur de la mobilité linguistique varie beaucoup d'une province à l'autre et elle est particulièrement faible en Acadie (environ 10 pour cent)².

Exploration des futurs possibles

Supputer l'avenir ne va pas sans d'énormes risques. Aussi, délaissant les prévisions, les auteurs n'ont tenté de cerner que le plausible, c'est-à-dire les éventualités que le politique, par exemple, ne saurait ignorer. Faute de recette éprouvée, le mieux est de se laisser guider par l'évolution passée des phénomènes démolinguistiques, et cela compte tenu des circonstances qui l'ont accompagnée; par la supputation de l'évolution future de ces circonstances; enfin, par ce qui peut être auguré des interventions des pouvoirs publics.

Au départ, pareil exercice suppose le choix d'hypothèses quant à

² Lachapelle et Henripin, op. cit., p. 191 et 193.

l'évolution éventuelle des phénomènes en cause, ce qui s'avère particulièrement délicat pour les migrations. En outre, au Québec, où la fragilité de l'équilibre linguistique peut faire surgir d'épineux problèmes, les choses se compliquent du fait que l'intervention des gouvernements risque d'influencer les courants migratoires ainsi que la mobilité linguistique.

Quatre futuribles ont donc été retenus, chacun correspondant aux situations suivantes :

- Conditions socio-économiques *bonnes* et amélioration *légère* de la situation relative du français (BL);
- Conditions socio-économiques *bonnes* et *forte* amélioration de la situation relative du français (BF);
- Conditions socio-économiques *médiocres* et amélioration *légère* de la situation relative du français (ML);
- Conditions socio-économiques *médiocres* et *forte* amélioration de la situation relative du français (MF).

Dans le tableau ci-après, les couples de lettres majuscules BL, ML, etc. servent à désigner les quatre jeux d'hypothèse. Une précision supplémentaire permettra peut-être de mieux saisir la stratégie adoptée pour le choix des hypothèses : tout en tâchant de rester dans le vraisemblable, les auteurs ont systématiquement choisi celles qui favorisaient les Anglophones du Québec. Il y a à cela une raison particulière : la crainte que la majorité francophone du Québec soit à terme mise en péril. L'exploration des futurs plausibles devait donc, dans le contexte interventionniste du Québec, privilégier les Anglophones afin d'établir sans équivoque la vanité des

Tableau 2

Soldes migratoires internationaux et interprovinciaux, suivant la langue maternelle, Québec et reste du Canada, 1971-1976 (population âgée de plus de cinq ans en 1976)

	Solde international	Solde interprovincial	Solde global
Québec			
Anglais	+ 6 500	- 53 000	- 46 500
Français	+ 10 000	- 4 000	+ 6 000
Autres	+ 26 000	- 6 500	+ 19 500
Toutes langues	+ 42 500	- 63 500	- 21 000
Reste du Canada			
Anglais	+ 216 000	+ 53 000	+ 269 000
Français	+ 8 000	+ 4 000	+ 12 000
Autres	+ 198 500	+ 6 500	+ 205 000
Toutes langues	+ 422 500	+ 63 500	+ 486 000

Source : Lachapelle et Henripin, op. cit., p. 191 et 193.

appréhensions qui s'étaient fait jour quant à l'avenir de la francophonie au Québec.

Les résultats de nos projections pour l'an 2001 montrent qu'il est fort peu probable que la majorité francophone du Québec soit en danger de perdre du terrain. Cette hypothèse ne serait vraisemblable que si les conditions économiques se maintenaient au beau fixe pendant trente ans et que la position du français n'affichait qu'une faible amélioration par rapport à la situation qui prévalait à cet égard avant l'intervention des autorités politiques. Même dans ce cas, le fléchissement serait peu marqué, la proportion des Francophones passant de 80,8 pour cent en 1971 à 79,3 pour cent en l'an 2001. Pour les trois autres futuribles, leur supériorité s'accroît et pourrait même atteindre 86,5 pour cent. Contrairement à une opinion fort répandue, les perspectives pour Montréal semblent plus rassurantes encore.

Par contre, la minorité anglophone pourrait diminuer de façon appréciable, ce qu'elle fait d'ailleurs, semble-t-il, depuis plusieurs décennies, aussi bien à Montréal que dans le reste du Québec. Dans l'hypothèse BL, la proportion des Anglophones pourrait toutefois augmenter dans l'ensemble de la province, mais compte tenu des « faveurs » délibérément faites à ce groupe linguistique, cela a peu de chance d'arriver, et l'on pourrait même assister à une réduction du tiers du poids des Anglophones.

Dans le reste du Canada, les choses sont beaucoup plus claires : anglicisation accrue et réduction de l'importance numérique des Francophones. Quant aux Allophones, leur proportion augmentera ou diminuera suivant

Tableau 3

Composition (en %) de la population selon la langue d'usage en 1971 et pour quatre futuribles en 2001, Canada, Canada moins Québec, Québec, Montréal et Québec moins Montréal.

	1971	Futuribles 2001			
		BL	BF	ML	MF
Canada					
Anglais	67,0	70,5	68,4	72,2	70,6
Français	25,7	21,6	22,3	23,1	23,9
Autre	7,3	8,0	9,3	4,7	5,5
Canada moins Québec					
Anglais	87,2	88,8	87,3	91,7	90,6
Français	4,4	2,2	2,3	3,2	3,5
Autre	8,4	9,0	10,4	5,1	5,8
Québec					
Anglais	14,7	15,8	11,2	12,1	9,1
Français	80,8	79,3	82,6	84,3	86,5
Autre	4,5	5,0	6,2	3,7	4,4
Montréal					
Anglais	23,3	23,1	16,8	18,6	14,2
Français	68,8	69,5	74,2	75,5	78,9
Autre	7,9	7,4	9,0	5,9	6,9
Québec moins Montréal					
Anglais	5,8	5,0	3,4	4,4	3,3
Français	93,3	93,6	94,2	94,5	95,1
Autre	0,9	1,4	2,4	1,0	1,5

l'intensité de l'immigration internationale.

Ces résultats font bon marché de la grande diversité de la situation et de l'avenir des Francophones dans les diverses régions du Canada. Ils mettent cependant en évidence que leur position demeurera forte en Acadie, qu'elle régressera très probablement en Ontario et qu'elle est en grand péril dans l'Ouest du pays.

Si nous n'avons pas trop erré, le Québec deviendra probablement de plus en plus français et le reste du pays de plus en plus anglais. La question se pose alors de savoir s'il sera toujours possible de soutenir une politique d'affirmation des deux langues dominantes dans l'ensemble du Canada. À ce point de vue, il nous apparaît que la démolinguistique va jouer de vilains tours à la générosité.

Après avoir résisté pendant des siècles à l'hispanisation, les Basques voient aujourd'hui leur langue officiellement reconnue.



Basque elle-même, Maria-José Azurmendi est professeur de linguistique à l'Université de Deusto, à San Sebastien, en Espagne. Spécialiste de la sociolinguistique et de la philologie basques, elle a fait en 1980 un séjour au Canada pour y étudier la sociolinguistique de l'anglais et du français.

Renaissance de la bascophonie espagnole

MARIA-JOSÉ AZURMENDI

Ethnie dont l'origine se perd dans l'inconnu précédant la naissance de l'Europe, le peuple basque (Euzkalerria) vit sur ses terres depuis le paléolithique. Accroché à ses montagnes, à ses vallées, à ses sources et à son ciel, il l'est aussi à sa langue, l'euskara, qui demeure en Europe l'unique témoignage des langues pré-indo-européennes.

Après avoir résisté pendant des siècles aux vagues successives d'agression et d'assimilation, les Basques de la péninsule Ibérique ont vu leur langue officiellement reconnue par la Constitution espagnole de 1978. C'est là, faut-il le préciser, un événement marquant dans l'histoire de la bascophonie. Pour en saisir toute la signification, il est sans doute indiqué de rappeler brièvement le cadre géographique et historique qui a accompagné l'évolution de ce peuple indomptable.

Un pays, un peuple

À cheval sur la frontière franco-espagnole, le Pays Basque, ou Euskadi, dégringole des Pyrénées vers l'océan Atlantique et les plaines de France et d'Espagne. Ses quelque trois millions d'habitants représentent aujourd'hui un peu plus de sept pour cent de la population de l'Espagne et environ 0,5 pour cent de celle de la France.

Farouchement indépendants durant toute l'Antiquité et le Moyen Âge, les sept territoires constituant le Pays Basque ne forment une entité politique que lors de l'éphémère prééminence du royaume de Navarre au début du XI^e siècle. Après une longue période de perturbations, c'est avec le XVI^e siècle, qui a vu la coupure de l'Euskadi entre la France et l'Espagne, que

commence une politique d'assimilation des Basques. Mais ces efforts d'hispanisation soulèvent révoltes et affrontements qui ne font que durcir la détermination des Basques et consolider leur unité.

Au XIX^e siècle, la victoire de l'Espagne est complète et le Pays Basque péninsulaire perd une grande partie de ses libertés propres. Son autonomie financière est amputée, son économie et sa loi s'hispanisent tandis que la conscription envoie les jeunes Basques servir dans l'armée ... espagnole. C'est alors que naît le mouvement nationaliste, en même temps que l'industrialisation donne à l'Euskadi un pouvoir économique accru. Il n'y aura qu'un bref moment d'indépendance. Après l'autonomie qui accompagne de 1936 à 1939 la courte république espagnole, c'est à nouveau l'étouffement complet. Avec la victoire de Franco, l'Espagne redevient un État centralisateur.

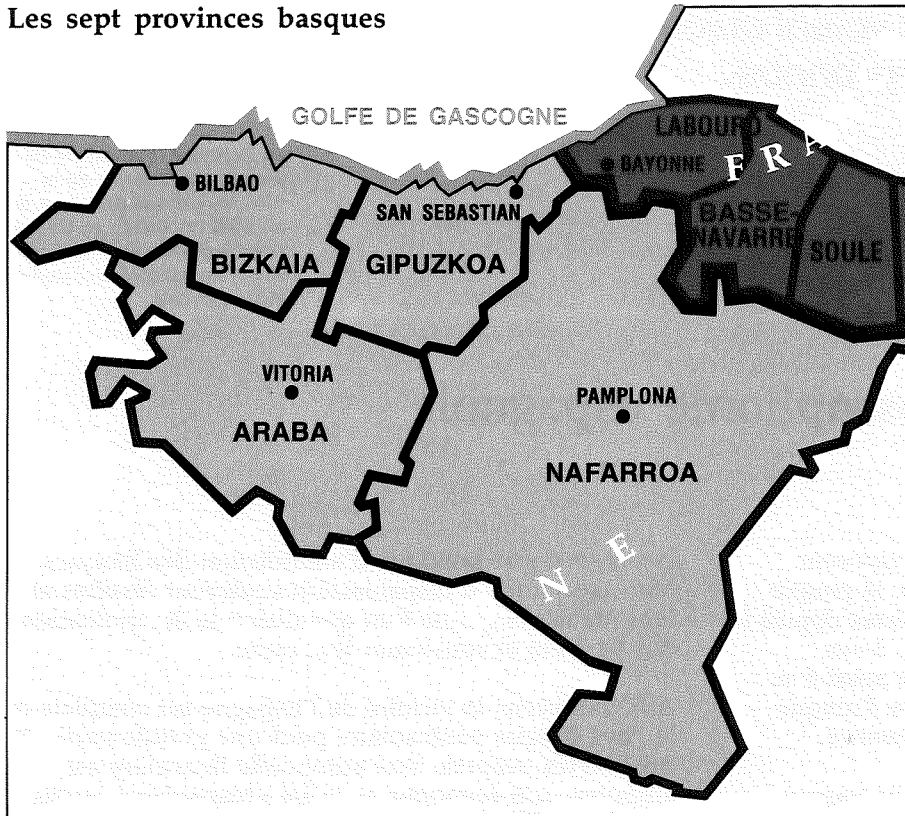
Après la mort du Caudillo en 1975, la reconstitution du royaume d'Espagne se traduit par une libéralisation du Pays et aboutit en 1978 à l'adoption d'une nouvelle constitution qui consacre Don Juan Carlos I, roi d'Espagne. Le Pays Basque péninsulaire n'obtient cependant la reconnaissance de son autonomie qu'en 1979. Les transferts de pouvoirs que cela entraîne sont actuellement en cours et le premier gouvernement basque a formulé son Plan-programme de gouvernement qui a été approuvé par le Parlement basque en octobre 1980.

La loi et les langues

La Constitution espagnole de 1978 se lit ainsi :

1. Le castillan est la langue espagnole officielle de l'État. Tous les Espagnols ont le devoir de la

Les sept provinces basques



autonome du Pays Basque pourra demander au gouvernement espagnol de solliciter des Chambres en son nom l'autorisation de passer tels accords ou conventions permettant l'établissement de relations culturelles avec les Basques de l'étranger, de France en particulier.

Assumer le passé et le présent
Le Plan-programme du premier gouvernement autonome manifeste sans équivoque le crédit que la communauté basque accorde à sa vraie langue et sa ferme intention de la revivifier. Son chapitre 3, « Enseignement et société », est particulièrement éloquent à ce sujet.

Il met l'accent sur l'importance de l'euskara pour l'identité basque et l'urgente nécessité de passer des conventions culturelles pour préserver cette identité, quelles que soient les frontières administratives ou politiques. Il précise en outre que l'euskara doit être la langue des média éducatifs et culturels.

savoir et le droit de l'utiliser.

2. Les autres langues espagnoles seront également officielles dans les Communautés autonomes respectives, conformément à leurs statuts.

3. La richesse des différentes modalités linguistiques de l'Espagne est un patrimoine culturel qui doit être l'objet d'une protection et d'un respect particuliers.

Cela signifie que, comme le catalan et le galicien, l'euskara est désormais une langue officielle; que dans les Communautés autonomes, il y aura bilinguisme officiel. Le Statut d'autonomie pour le Pays Basque de décembre

1979 apporte à cela quelques précisions. Au paragraphe 3 de son article 6, il indique que nul ne peut être l'objet d'une discrimination pour des raisons linguistiques. Cela pourrait comporter un risque pour l'application du bilinguisme, car, de ce fait, les Hispanophones semblent avoir la possibilité légale de rester unilingues, alors que les Bascophones seraient tenus au bilinguisme. Le paragraphe 1 de ce même article éclaire mieux la chose, qui dit que l'euskara est au Pays Basque langue officielle au même titre que le castillan, et que tous les habitants de l'Euskadi ont le devoir de connaître et d'utiliser les deux langues.

De son côté, le paragraphe 5 prévoit que la Communauté

Mais si l'entreprise est bien amorcée, il ne faut pas se cacher qu'elle supposera des efforts tenaces. On ne peut, en effet, oublier que la langue basque a durement souffert tout au long de son histoire de la prééminence du latin et des langues romanes voisines, sans compter les interdictions dont elle a si souvent fait l'objet. C'est ainsi que la littérature basque n'a commencé à vivre en euskara qu'à compter du XIX^e siècle et qu'il a fallu attendre le XX^e pour que l'euskara devienne langue administrative.

Faisant le point sur la situation actuelle de la langue basque, l'*Estudio socio-linguístico del euskara*, publiée en 1975, mettait en relief les faits suivants :

- Le taux d'analphabétisme dans leur propre langue est assez élevé chez les Bascophones : 88 pour cent parlent l'euskara, 43 pour cent le lisent, 21 pour cent l'écrivent.
- La longue interdiction de cette langue a eu un effet marqué sur le degré de son utilisation : 80 pour cent en famille, 70 pour cent entre amis, 57 pour cent durant les loisirs, 57 pour cent au travail. On lit « normalement » en euskara dans 19 pour cent des cas et l'on écrit « normalement » dans cette langue moins de 12 fois sur cent.

Mais les auteurs s'empressaient de souligner la vigueur de la reprise qui se manifeste depuis

l'effacement de la contrainte espagnole et l'ampleur des modifications qu'en a subi le paysage linguistique et socio-culturel de l'Euskadi. Selon eux :

- La bascophonie est maintenant représentée dans toutes les catégories socio-professionnelles du Pays Basque, d'où le prestige croissant de l'euskara aux yeux des Basques et des autres Espagnols (voir tableau 1).
- Bascophones, et même dans une bonne mesure non Bascophones, sont aujourd'hui favorables à la promotion et à l'officialisation de l'euskara (voir tableau 2).
- Compte tenu des extraordinaires capacités de résistance et de

survie de l'euskara au cours des périodes difficiles, sa reprise devrait être très vive dans le cadre de l'autonomie nouvelle.

Au-delà de la survivance, l'affirmation

La reprise annoncée en 1975 est maintenant en plein essor. Elle s'exprime notamment par le foisonnement des « ikastolak », centres d'enseignement en euskara, par la présence croissante de cette langue à la radio et dans les journaux (la télévision restant étatique), les disques, l'édition et la presse. Elle se manifeste aussi par la basquisation libre des adultes et l'alphabétisation des Bascophones en euskara : 40 000 élèves et 2 000 professeurs d'ici dix ans.

Tableau 1

Répartition, en pourcentage et par catégories socio-professionnelles, des familles bascophones et non bascophones habitant l'Euskadi espagnol.

Catégories socio-professionnelles	Familles bascophones	Familles non bascophones	Total
1. Patrons, industriels, professions libérales, cadres supérieurs	5,7%	10,7%	7,4%
2. Petits industriels, commerçants	12,1	7,5	10,6
3. Mandataires moyens, techniciens, administratifs	9,3	14,3	11,0
4. Employés dans l'industrie et le commerce	11,1	11,5	11,2
5. Ouvriers qualifiés	23,6	28,6	25,3
6. Ouvriers non qualifiés	13,5	15,9	14,3
7. Agriculteurs et pêcheurs	17,8	2,4	12,6
8. Autres catégories	4,7	7,9	5,8
9. Indéterminés	2,2	1,2	1,8
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Les années récentes ont en outre vu toute une série de réalisations. Signalons, notamment, la création d'une école pédagogique pour l'enseignement *en euskara*; d'une école normale pour l'enseignement de l'euskara langue première ou langue seconde; la mise sur pied d'un institut de modernisation de l'euskara, l'UZEL, qui est chargé de son adaptation au langage scientifique par la production de dictionnaires techniques; l'ouverture d'une école de traducteurs, et j'en passe.

L'on assiste par ailleurs au rétablissement des rapports entre linguistes et philologues basques et non basques, qui, traditionnels depuis le XIX^e siècle, avaient été interrompus par le franquisme.

L'été 1980 a vu se dérouler un Congrès international axé sur l'échange d'information en matière de recherche bascologique et l'instauration d'une collaboration dans ce domaine. Fait significatif, les chercheurs présents venaient d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, d'Espagne, des États-Unis (universités de Harvard, de la Californie et du Nevada), de France, du Japon et d'URSS ... sans compter la participation, majoritaire comme il se doit, des Basques du Pays.

Les cinq années écoulées ont aussi été témoins de la floraison d'un grand nombre d'institutions et d'organismes qui, bien que non

Tableau 2

Réactions des familles bascophones et non bascophones face à la renaissance de l'euskara

	Familles bascophones	Familles non bascophones
L'euskara a-t-il plus d'importance à vos yeux que d'autres langues ?	oui 66,75	oui 41,6
Selon vous, l'euskara s'étendra-t-il à tout le Pays Basque ?	oui 68,9	oui 62,3
Souhaitez-vous que l'euskara se répande dans tout le Pays Basque ?	oui 81,2	oui 71,7
La récupération de l'euskara vous semble-t-elle nécessaire ?	oui 82,3	oui 48,6
Les autorités devraient-elles officialiser l'euskara ?	oui 62,6	oui 34,1

liés directement à la langue, sont une preuve du renouveau socio-économique de l'euskara. Parmi eux, l'IKEL, institut de recherche économique et industrielle, et l'INGEBA, institut d'études géographiques basques. Tous ces organismes sont le résultat d'initiatives privées, l'autonomie interne du Pays Basque devant lui permettre de planifier et d'organiser sa recherche afin d'aboutir à une transformation et à une revitalisation du pays.

Une volonté politique

Le gouvernement basque entend promouvoir au maximum

l'utilisation de l'euskara, créant pour cela un poste de conseiller spécial rattaché à la présidence du conseil. Son titulaire sera chargé, entre autres choses, de planifier et de coordonner les activités gouvernementales relatives à la langue. L'objectif visé est le rétablissement de l'euskara dans toute sa plénitude pour qu'il se mérite le respect de tous et qu'il échappe enfin aux agressions et à la dégradation.

Pays multilingue, l'Espagne de 1980 fait place à ses langues. Communauté bilingue, l'Euskadi veut redonner vie à la langue de tous les Basques, l'euskara.

Lettres à la rédaction

La constitution et les droits linguistiques : le juriste Edward McWhinney commente l'article de Gérard Beaudoin (*Langue et société*, n° 3).

L'article aussi impartial que documenté de M. Gérard Beaudoin, *Un difficile consensus*, que vous avez publié dans votre numéro de l'automne 1980 fait très justement remarquer que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mis à part son article 133 d'une portée politique et territoriale très limitée, reste silencieux sur les droits linguistiques. Toute formulation d'une constitution comporte un élément de relativisme ethno-culturel et temporel marqué, quel qu'il ait pu être le désir de ses concepteurs d'en faire un instrument universel et permanent. Il aurait été étonnant qu'une loi du XIX^e siècle de l'Empire britannique mentionne expressément, sans même aller jusqu'à la déférence, l'idée d'un dualisme linguistico-culturel. Il est par contre intéressant de noter que l'année même de l'adoption de cet Acte, et alors que les juristes britanniques ou d'école britannique se révélaient incapables de faire franchir à la loi notre frontière linguistique et culturelle (et n'auraient pu le faire même s'ils l'avaient voulu), ce même principe de dualisme était accepté et mis en oeuvre en Europe dans le cadre de l'AUSGLEICH, la monarchie austro-hongroise de 1867.

La préoccupation première de ceux qui rédigèrent et adoptèrent l'A.A.N.B. — une fois réglée la répartition des pouvoirs territoriaux et législatifs — était essentiellement d'ordre religieux. La division Catholiques-Protestants (en d'autres termes, le « problème irlandais ») qui sévissait alors dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord était plus que présente à l'esprit des parlementaires britanniques. L'article 93 de notre Acte

répercute très logiquement leurs soucis à cet égard sur le Canada, ou plus précisément sur le Québec, et reflète leur désir de résoudre un problème par voie constitutionnelle avant qu'il ne devienne pathologique et politiquement incontrôlable.

Les chartes constitutionnelles, tout au moins celles conçues pour les sociétés démocratiques libérales de l'Ouest, ont rarement essayé d'embrasser toute la gamme des facteurs politiques, sociaux et économiques conditionnant une société au moment même de leur élaboration. L'arbitrage entre des intérêts conflictuels de ce genre peut être laissé très justement dans de nombreux cas à des organes législatifs ordinaires, voire à des organismes administratifs ou judiciaires dans le cas des problèmes concrets pouvant se poser par la suite. Toute tentative de solution globale, ouverte au progrès, évolutionniste, universelle ... et inscrite dans le texte même d'une constitution court le risque de voir celui-ci rapidement dépassé et hors de propos au fur et à mesure qu'interviennent de nouveaux compromis politiques au sein de la société que cette constitution avait au départ pour objet de servir. L'une des rares qualités de l'A.A.N.B., et l'une des raisons de sa survie politique jusqu'à aujourd'hui, est sa totale ouverture en matière idéologique. Cela a permis, sans modifications textuelles importantes, son adaptation à la société canadienne qui évoluait très rapidement. En effet, alors qu'elle-même est restée virtuellement inchangée depuis 1867, ses assises politiques, son fondement métalégal, les *Grundnorm*, ont connu à plusieurs reprises des modifications importantes.

La « révolution tranquille » du Québec a donné le jour à deux lois successives sur les langues : la Loi 22 des Libéraux de M. Bourassa en 1974 et la Loi 101 du Parti Québécois de M. Lévesque en

1977. La consanguinité légale de ces deux textes est manifeste, en dépit des différences idéologiques entre leurs hérauts. Grâce à eux s'est produite au Québec une révolution socio-économique sous couvert de réforme linguistique, les stipulations sur le français-langue-de-travail étant à cet égard plus importantes par leurs effets sur la société québécoise que les dispositions sur le français-langue-officielle. Elles donnaient en effet enfin accès à la majorité francophone du Québec, sur une base un peu plus équitable, aux pouvoirs de décision en matière économique dans la province.

Il y eut alors une époque où il a semblé que se faisaient jour au Canada deux politiques linguistiques radicalement différentes, voire inconciliables. Celle du gouvernement fédéral sur le bilinguisme, exprimée par le truchement de la Loi sur les langues officielles de 1969 et reposant sur le principe de la « personnalité », et celle du Québec qui, que ce soit à l'époque Bourassa ou Lévesque, dans la Loi de 1974 ou celle de 1977, « territorialisait » le « fait français » dans la province.

La collision qui semblait à peu près inévitable au début et au milieu des années 70 a été évitée. Le gouvernement fédéral a systématiquement esquivé la confrontation qu'aurait provoquée toute attaque directe contre les lois québécoises sur les langues. Les plaintes constitutionnelles formulées l'ont été par des groupes de pression privés du Québec, les interventions du gouvernement fédéral étant toujours restées très mesurées et certainement pas agressives. A cette retenue fédérale a correspondu un très large élément de souplesse, de bon sens et d'humanité dans l'application faite par le gouvernement Bourassa, puis le gouvernement Lévesque, des dispositions législatives

québécoises sur la langue de travail. Les accommodements et compromis pragmatiques réciproques ont, jusqu'ici tout au moins, facilité la coexistence de la politique linguistique fédérale et de celle du Québec — des principes de la « personnalité » et de la « territorialité » —, chacune ayant une zone d'application distincte mais non conflictuelle. À long terme, ces deux politiques peuvent se révéler pleinement complémentaires et même reposer l'une sur l'autre.

Assistons-nous à l'apparition de nouvelles *Grundnorm* canadiennes ? Se sont-elles mises en place sans même que nous nous en apercevions ? Vivons-nous d'ores et déjà un compromis fondamental entre deux politiques linguistiques différentes ? L'on est fort tenté de penser que le vote du Québec en mai dernier sur la « souveraineté-association » est dû, au moins en partie, à une reconnaissance par la très claire majorité des Québécois qui ont voté non de cette nouvelle réalité politique québécoise et canadienne, avec toutes les conséquences pratiques considérables que cela comporte pour la survie et l'épanouissement du « fait français » au Québec et au Canada. S'il en est bien ainsi, cela serait au moins aussi important pour l'avenir de la société canadienne que la reformulation de notre structure légalistico-constitutionnelle : l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

Edward McWhinney

Juriste, *Edward McWhinney*, C. R., est professeur à l'université Simon Fraser et membre de l'Institut de droit international. Ses deux plus récents ouvrages sont : *Quebec and the Constitution* (Presses de l'Université de Toronto, 1979) et *Constitution-Making* (que publieront les mêmes Presses en mai 1981).

Un outil précieux

Je viens tout juste de faire la découverte de la revue « Langue et Société », et c'est avec grand plaisir que je vous fais part de mes commentaires. Détentrice d'un baccalauréat en traduction depuis l'an dernier, je suis actuellement inscrite à l'UQAM dans un programme de certificat de premier cycle en terminologie qui contient, entre autres choses, un cours de planification linguistique. C'est dire avec quel intérêt j'ai lu l'article de monsieur Christer Lauren sur le « Bilinguisme à la finlandaise » dans le numéro d'automne 1980 de votre revue, d'autant plus que j'ai eu l'occasion de faire une recherche du même genre sur le processus d'arabisation en Algérie. J'aimerais bien voir d'autres articles sur la question de la planification linguistique et son application dans les différents pays. Je crois que votre revue pourrait être un outil précieux pour les étudiants et les professeurs en linguistique. Peut-être pourriez-vous aussi aborder des questions relevant du domaine de la terminologie ?

Je tiens à vous féliciter pour la qualité de votre revue et j'espère que nous continuerons à y trouver des articles intelligents et bien présentés.

Joanne St-Denis
Montréal (Québec)

Une perte de temps

Vous m'avez demandé mon opinion sur ce que vous avez fait jusqu'ici. La réponse est facile : vous avez perdu votre temps et dépensé une bonne partie de l'argent des contribuables.

Les sept membres du Comité consultatif devraient tirer meilleur parti de leur temps et prendre l'argent dont ils disposent pour relancer l'emploi au Canada au lieu de se préoccuper de la langue utilisée pour y arriver.

Il est vraiment désolant de penser à tous ces rapports, qui, comme le mien, aboutiront dans la corbeille à papier, surtout quand on songe aux coûts de production et d'expédition.

La question a été tellement rabâchée à la radio, à la télévision et dans les journaux qu'on finit par avoir la nausée devant tant d'insignifiance. Quant à savoir si les droits du français et de l'anglais devraient être enchâssés dans une éventuelle constitution canadienne, pourquoi poser la question ? De toute façon, M. Trudeau fera à sa tête.

Mme Walter Somers
Moncton (Nouveau-Brunswick)